



CHARTRE

Entreprises

& Quartiers

Convention locale d'engagement sur le territoire de la
Communauté De l'Agglomération Havraise

Entre la COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE

Et

L'État



La Charte « Entreprises et Quartiers »

Préambule :

Les quartiers de la politique de la ville (QPV) sont particulièrement affectés par la crise économique. Leurs habitants éprouvent également davantage de difficultés à intégrer le monde de l'entreprise du fait d'un manque de connaissance des codes du monde économique et d'un manque de réseaux. Ils peuvent être aussi victimes de discriminations, notamment territoriales. Pourtant, on dénote une envie d'entreprendre forte dans les quartiers.

Dans ce contexte, le ministère chargé de la ville et les acteurs économiques responsables en matière sociétale ont décidé de signer une convention « Entreprises et Quartiers ». Dans cette dernière, ils s'engagent à favoriser dans tous les QPV l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises, à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers : l'éducation, l'orientation, la médiation, les services à la population, le soutien à l'entrepreneuriat, les clauses d'insertion.

Par ailleurs, le contrat de ville de l'agglomération havraise a mis au cœur de ses priorités, les actions concourant au développement économique et à l'amélioration de la situation de l'Emploi, dans ses quartiers.

Au plan local, il convient d'amplifier la démarche déjà engagée auprès des 17 entreprises signataires de la charte Entreprises & Quartiers en Seine-Maritime ; en faisant appel aux entreprises présentes dans l'agglomération havraise.

Par cette convention de partenariat, la COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE propose d'apporter sa contribution concrète, localement, sur le territoire de l'agglomération havraise, aux côtés de l'État, des acteurs territoriaux et des acteurs associatifs.

La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'engage à décliner dans le département de Seine-Maritime, au niveau de l'agglomération havraise, la Charte Entreprises et Quartiers, en se concentrant en priorité sur les thématiques suivantes [au choix, 2 au minimum parmi les 5 thématiques proposées ou à défaut sur l'une des thématiques (1) ou (2)], ainsi priorisées :

- L'emploi, l'insertion et la formation (1),
- Le développement économique (2),
- L'éducation et l'orientation scolaire (3),
- Le soutien aux initiatives locales, le mécénat de solidarité (4).

Les modalités d'intervention sur la CODAH

Dans le territoire de la CODAH, 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville sont répertoriés et souffrent également d'une précarité caractérisée entre autres par une population plus pauvre et un chômage aggravé. De plus, 11 territoires sont en veille active.

La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'engage par cette convention aux côtés de l'État et des principaux acteurs du service public de l'emploi à intervenir en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de leurs habitants sur les domaines suivants :

Article 1. L'emploi, l'insertion la formation

- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'est d'ores et déjà investie dans des dispositifs et actions d'accompagnement renforcé vers l'emploi en qualité de co-pilote du dispositif 100 Chances 100 Emplois.*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE (recruteurs, managers, tuteurs, etc.) s'engage à recevoir ou à aller à la rencontre d'un groupe de demandeurs d'emploi issus des quartiers pour présenter les métiers de son entreprise et ses perspectives d'emploi.*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'engage à diffuser aux acteurs de l'emploi du territoire, les offres d'emploi proposées dans le cadre de création de poste ou de remplacement de salariés absents afin de donner une vision des postes à pourvoir au sein de l'entreprise et des formations dispensées.*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'engage à participer aux actions emploi proposées par les structures d'accompagnement pour l'emploi (forums emploi, rencontres recrutements, coachings, etc).*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'engage à accueillir dans le cadre d'une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires.*
- *Lors de ses prochains recrutements, et lorsque cela est possible, la COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'engage à avoir recours aux contrats en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation), aux contrats aidés, aux emplois d'avenir et aux contrats de génération pour recruter des habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'engage tout au long de l'année à sensibiliser ses agents aux enjeux de la diversité et de la non-discrimination.*
- *Afin d'élargir les possibilités d'accès à l'emploi des habitants des quartiers, la COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE développera ses*



actions d'accès à l'emploi de femmes sur des métiers traditionnellement masculins.

Objectif sur la période 2017-2019 pour l'entreprise

- *Accueillir 2 personnes en PMSMP/an soit 6 au total sur la période*
- *Intégrer 2 à 3 alternants par an sur des métiers d'exploitation et/ou techniques*
- *Maintenir et développer des partenariats locaux avec les différentes structures des services publics de l'emploi et acteurs associatifs (Pôle Emploi, CAP Emploi, Mission locale, PLIE, ...) et des collaborations en faveur de l'emploi et de l'insertion des publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.*

Article 2. Le développement économique :

- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE est un des acteurs majeurs du Pôle mobilité du Havre par la création du service en ligne « DrakCar.fr », portail de co-voiturage qui permet de faciliter l'accès aux entreprises implantées au sein de la Zone Industrielle Portuaire du Havre. Ce site qui a pour vocation de développer les échanges et la mobilité vers la zone industrielle et favorise ainsi, l'accès à l'emploi des habitants issus notamment des quartiers prioritaires de la ville.*

Objectif sur la période 2016-2020 pour l'entreprise

- *Développer le portail de co-voiturage Drakcar auprès des habitants des quartiers prioritaires de la ville pour favoriser leur mobilité et leur accès à l'emploi au sein de la ZIP.*

Article 3. Éducation et orientation scolaire :

- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'est d'ores et déjà investie auprès de jeunes enfants et des collégiens en les accueillant ou en allant à leur rencontre pour les informer sur l'accessibilité des services et les sensibiliser aux enjeux de la sécurité en partenariat avec les services de police et les pompiers.*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'engage à faire découvrir ses métiers auprès de collégiens ou de lycéens d'un établissement situé en zone d'éducation prioritaire (collège, lycée, lycée professionnel) ou habitants des quartiers prioritaires de la ville.*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'engage à accueillir au moins deux élèves de troisième issus d'un quartier prioritaire dans le cadre du stage découverte (classes de collège). Pour lever la question de la mobilité l'entreprise prendra en charge les frais de déplacement sur la base d'un transport en commun - maximum 50 euros.*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'engage, en partenariat avec les acteurs de l'Éducation Nationale, à accueillir selon sa capacité, des lycéens de la voie professionnelle issus des quartiers prioritaires pour les « Périodes de Stage en Milieu Professionnel ».*

Cela concerne les publics engagés dans des études professionnelles telles que les CAP, BAC pro, BTS ainsi que des niveaux de qualification de l'enseignement supérieur.

- *CAP : de 12 à 16 semaines réparties sur 2 ans.*
- *BAC pro : 22 semaines réparties sur 3 ans.*
- *BTS : de 8 à 12 semaines réparties sur 2 ans.*

Ce partenariat pourrait concerner également des niveaux de qualification de l'enseignement supérieur.

Objectif sur la période 2017-2019 pour l'entreprise

- *Accueillir au moins 2 élèves de 3^{ème} en stages découverte par an*
- *Accueillir au moins 2 stagiaires de la formation sur la période de 2017-2018 / 2018-2019 / 2019-2020 (CAP-Bac Pro ou BTS).*

Article 4. Les services de proximité, l'accessibilité aux produits et services de l'entreprise :

- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'est d'ores et déjà investie auprès des habitants issus des quartiers prioritaires de la ville, dans le cadre de l'opération « HAC-mon parrain », en mettant à disposition gracieusement des navettes avec chauffeur auprès des jeunes enfants pour faciliter leurs déplacements dans les différents lieux d'entraînement.*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'est également investie dans le cadre de manifestations culturelles (Festival « Polar à la plage », Ouverture de la bibliothèque Niemeyer, MuMa) et sociales (Octobre rose en bus) par la mise à disposition de bus ou par la proposition d'entrées gratuites aux manifestations pour les clients du réseau.*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE propose dans le cadre du dispositif « Parcours d'avenir » de mettre à disposition un service de transport auprès de 250 habitants des quartiers prioritaires de la ville jusqu'en octobre 2017, à l'occasion des 500 ans de la ville du Havre.*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE propose son concours auprès de diverses associations soutenues par la CODAH en mettant à disposition un support d'affichage dans les bus et dans les agences pour promouvoir leurs actions.*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'engage à adapter ses produits et services, ainsi que leurs modes de diffusion et leurs prix à la situation particulière de certains habitants des quartiers, et/ou à mettre en place des expérimentations et innovations en ce sens (citer des exemples le cas échéant).*

Article 5. Le soutien aux initiatives locales, le mécénat de solidarité :

- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE est engagée en qualité de co-pilote auprès du dispositif « 100 Chances 100 Emplois ». Elle organise les différents SAS, participe à la sélection des jeunes dans le dispositif, à la réalisation de simulations d'entretien et à l'animation du réseau.*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE est membre de l'association « Nos Quartiers ont du Talent » qui accompagne vers l'emploi des jeunes diplômés d'études supérieures (≥BAC+3) issus des quartiers prioritaires de la ville. Elle a mobilisé au cours de l'année 2016, une dizaine de ses cadres ou agents de maîtrises qui ont parrainé une dizaine de demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires de la ville.*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE est membre du comité d'administration de l'association Émergence qui favorise l'insertion des demandeurs d'emploi par le sport.*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE est membre du comité d'administration de l'association Trait d'Union qui propose des actions d'animation et de formation en direction de publics en difficulté et en situation d'exclusion pour favoriser l'insertion sociale, culturelle, économique et aider à prévenir la délinquance.*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'engage à développer un partenariat avec l'association « Énergie Jeunes » sous forme de dons financiers ou en nature ou en mécénat de compétences (via la mobilisation de collaborateurs de l'entreprise).*
- *La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE s'engage à adhérer et à participer à l'animation du Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion de Normandie (CREPI Normandie), mais aussi à participer aux actions proposées par l'association.*



Article 6. Référents de cette convention :

Les acteurs de l'emploi qui seront sollicités s'engagent à accompagner l'entreprise, à lui proposer régulièrement des personnes cibles de la charte.

Ils s'engagent également à valoriser cette action auprès de l'ensemble des publics concernés (échanges, manifestations, ...).

Les actions conduites en déclinaison de la Charte « Entreprises et Quartiers » et de la convention départementale d'engagement sont menées en partenariat avec les acteurs publics et associatifs concernés (État, Collectivités territoriales, Services publics de l'emploi...).

Article 7. Suivi de la mise en œuvre de la convention

La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE manifeste sa volonté de travailler en réseau, en s'appuyant notamment sur les réseaux et fondations spécialisées et en recherchant les synergies et les complémentarités entre les actions conduites. Les actions conduites sont concrètes, opérationnelles et formalisées dans un tableau de suivi départemental de la charte. L'engagement des entreprises est valorisé par des actions de communication adaptées.

Un suivi annuel des engagements de l'entreprise sera réalisé avec l'ensemble des partenaires de l'emploi.

La COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE pourra solliciter auprès des partenaires de l'emploi publics ou associatifs, l'aide nécessaire à la bonne mise en œuvre de ses engagements.

La présente convention d'engagement de la COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE, est établie pour la période 2017-2019 soit trois années, à compter de sa notification.

Article 8. BILAN :

Un bilan de(s) action(s) sur la(les)quel(les), la COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE est engagée, sera réalisé par les acteurs institutionnels. Il sera transmis aux référents du GIP CoVAH et du CREPI Normandie.



Fait au Havre, le

Pour LIA-CTPO

Monsieur Sylvain PICARD

Pour la CODAH

Monsieur Luc LEMONNIER

Pour l'État

Madame Fabienne BUCCIO